



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**09 Novembre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 09 Novembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2017-139	02.11.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP N° 2017-144	08.11.2017	Arrêté relatif à la désignation d'un Comptable public intérimaire à la paierie départementale des Hauts de Seine	5

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

### **Arrêté DDFIP n° 2017-139 du 2 novembre 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

#### **service des impôts des particuliers de Colombes**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Madjid ABOLHAMD, Inspecteur principal, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

**a)** les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

**b)** les avis de mise en recouvrement

**c)** l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

**d)** tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à MM. Charles-André COLNEY et Dominique TARTAR, Inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 40 000 €

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COLNEY Charles-André	TARTAR Dominique	
----------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BELHABIB Samy GALY Sabine	BOUNAB Laila	BRIE Aurore
------------------------------	--------------	-------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELGUENAOUI Youssra	CANDELA Julia	CAPARROY Myriam
BENHAYOUN Ismail	ESPINOS Sébastien	FITON Thomas
DIAKITE Kadidiatou	HACQUART Jeremy	HAS Joëlle
FOURNIER Audrey	JULIE Élodie	LATCHOUMANIN Yohann
JOSPIN Adeline	MOLINARI Lauren	NEYENS MARJORIE
MATHIOT Lyne-Mahina	RUBIO Aurélien	VERDOL Mylène
PELMAR Muriel		

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BORDES Delphine	BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia
BOUNAB Laila	HALIAR David	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
DELEPIERRE Alexandre	NYGELA Annie	PHILIPPE Vincent
MILLET Géraud		

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers :

BUTEL Pascal		
--------------	--	--

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Tous délais de paiement				
BORDES Delphine	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
BOUNAB Laïla	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
BUTEL Pascal	Contrôleur ppal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
DELEPIERRE Alexandre	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
HALIAR David	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	2 000 €	6 mois	10 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
Délais simplifiés PSOD				
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
LARZGUI Fatima	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
Procédure délais/gracieux, octroi de délais				
BELGUENAOUY Youssra	Agent	500 €	6 mois	3 000 €

### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 2 novembre 2017

Le comptable,  
responsable de service des impôts des particuliers,

M. Patrick ROUX

**Arrêté DDFIP n° 2017-144 du 8 novembre 2017 relatif à la désignation  
d'un Comptable public intérimaire  
à la paierie départementale des Hauts de Seine**

**Le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,**

par décision du 22 septembre 2017, a désigné monsieur Giuseppe SOROSINA, comptable public intérimaire en adjonction de service, à la pairie départementale des Hauts-de-Seine pour la période du 16 octobre 2017 au 7 décembre 2017 inclus.

**Arrête :**

Cette décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

A Nanterre, le 8 novembre 2017

Dominique Lamiot

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>